

BULLETIN DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

BROCANTE DU 09 MAI 2026 – DE 8H30 À 17H00

Organisateur : JUDO CLUB FOUQUIEROIS

Lieu de la manifestation : RUE ELSA TRIOLET ET PAUL ELUARD

INFORMATIONS EXPOSANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

Nombre d'emplacement(s) souhaité(s) :

Tarif par emplacement : 2 € le mètre linéaire (2m minimum).

Montant total : €

Véhicule sur emplacement :

☐ Oui

☐ Non

Type de véhicule :

RÈGLEMENT

Mode de paiement :

☐ Espèces

☐ Chèque

☐ Virement

Ordre du chèque : judo club fouquiérois

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e) professionnel(le)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces à fournir :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Règlement correspondant au nombre d'emplacements réservés

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 09 mai 2026

Article 1 : L'association Judo Club Fouquiérois organise un vide grenier le samedi 09 mai 2026 de 8h30 à 17h.

Article 2 : Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels.

Article 3 : chaque exposant dispose d'un espace tracé au sol au prix de 2€ le mètre linéaire avec **minimum de réservation de 2 mètres**. Les inscriptions sont prises ne compte dans la limite des places disponibles et **à réception d'un dossier complet accompagné du règlement**. Les emplacements seront attribués par ordre de réception des dossiers. Aucune inscription ne sera autorisée le jour même ou reçue hors délais (08/05/2025).

Article 4 : pour le bon fonctionnement, les exposants doivent **s'installer à l'emplacement attribué** par l'association organisatrice.

Article 5 : Les exposants de 9 à 15 ans ne peuvent exposer ou vendre que des objets réservés à cette catégories d'âge.

Article 6 : Les mineurs exposent et vendent sous la responsabilité d'un responsable légal.

Article 7 : le stand doit être tenu par la personne inscrite. Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 8 : Les exposant sont responsables de tout vol ou dégradation de leur stock.

Article 9 : pour la vente de jeux vidéo, matériel hi-fi, vidéo, informatique, les exposants doivent être en mesure de présenter un justificatif d'achat en cas de contrôle.

Article 10 : Il est interdit aux exposants de vendre toute boisson ou produit alimentaire.

Article 11 : Aucun déplacement de véhicule ne sera autorisé entre 8h30 et 17h.

Article 12 : Les exposants sont autorisés à s'installer le 09 mai de **6h à 7h30**. Les espaces devront être libre et **parfaitement nettoyés** le 09 mai à **17h00**.

Article 13 : Interdiction d'abimer, couper les plantations existantes et aucuns objets sur les arbres et clôtures privées (clous, vis etc...) sous peine de poursuites.

Article 14 : Les inscriptions définitives sont prises par un membre de l'association Judo Club Fouquiérois sur réception du dossier comprenant :

- **Le bulletin de réservation**
- **Le paiement par chèque à l'ordre du Judo Club Fouquiérois**
- **Copie de la carte d'identité recto/verso**
- **Le règlement daté, signé avec mention « lu et approuvé »**

Article 15 : Conformément à la réglementation, le registre des inscriptions sera déposé en préfecture dans les 8 jours après la manifestation.

Article 16 : En cas d'absence ou d'intempéries les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 17 : L'association se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempérie. Une information vous sera donnée par téléphone au plus tard le 08 mai 2025

En signant ce document, vous acceptez l'intégralité du règlement.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »